

Département de la
Charente- Maritime

Ville de ROYAN

OBJET :

Honoraires de Me GEOFFROY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal

Séance du 26 Juin 1962

62055

Le vingt six Juin mil neuf cent soixante deux, à 21 h le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire d'après convocations faites le 22 Juin 1962.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue, Mouchot, Guillaud, Reix, Mongrand, Etcheber, Bujard, Narteau, Galland, Bétous.

Représentés : M. Biscaye par M. Matras

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le 26 Mai 1962, Me GEOFFROY, Huissier à Royan, a été appelé à dresser un procès-verbal de constat au sujet du café " Le Glacier ".

Les frais relatifs à cette intervention s'élèvent à la somme de 40,75 NF suivant mémoire produit le 30 Mai

Le Conseil Municipal

Vu le mémoire présenté,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 Juin 1962

décide

- de régler à Me GEOFFROY, Huissier à Royan, CCP Bordeaux 559,29 la somme de 40,75 NF qui lui est due pour l'établissement du procès-verbal de constatation sus visé daté du 25 Mai 1962.

- que la dépense sera mandatée sur le crédit ouvert au budget primitif de 1962, chapitre XIX, article 5 : " Honoraires d'avoués et d'avocats ".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE
-5 JUIL 1962

Le Maire

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

Le Maire

